

Compte-rendu des décisions

Présents : Mme Laernoës, MM. Bru, Guitton, Henry, Robert

Absente excusée : Mme Cordier

Assistaient : M. Fenard (Edenn), Mmes Lecompte, Poupart (KPMG)

Ordre du jour :

Décisions du Bureau

- Marché de plantation de haies agricoles

L'Edenn assure le volet « anti-transferts » du programme d'action contre les pollutions diffuses agricoles sur les territoires retenus du bassin versant de l'Erdre. Afin de limiter le lessivage des polluants (phosphore et pesticides notamment) vers les cours d'eau, un programme de plantation de haies bocagères, à plat ou sur talus est mis en œuvre.

L'Edenn a par conséquent consulté les entreprises pour un marché à bons de commande pour la réalisation de ces prestations, pour une durée d'1 an pour des montants minimum et maximum respectivement de 5 000 à 20 000 € HT pour chacun des lots géographiques (amont et aval du bassin versant).

Après présentation du rapport d'analyse, le Bureau de l'Edenn retient la proposition présentée par l'entreprise Dervenn, et autorise Mme la Présidente à signer les documents contractuels en découlant.

- Avenant au marché d'évaluation et stratégie

Le marché d'« Elaboration d'une étude d'évaluation des contrats de bassin versant de l'Erdre 2017-2019 et élaboration de la stratégie territoriale 2023-2028 » a été attribué le 2 février 2020 à la SCOP Ouvre-boites 44, pour un montant de 85 525 € HT.

Le cahier des charges prévoyait un ensemble de compléments « à la demande » sur lesquels le prestataire a répondu, en fonction des nécessités de la mission.

Un premier avenant a été conclu en phase d'évaluation pour la mise en place de focus group complémentaires.

En phase stratégie, les besoins de l'étude ont nécessité l'organisation d'un comité technique complémentaire pour construire le jeu de scénarios complémentaires présentés au COPIL.

Ces prestations correspondent à un montant complémentaire de 3 850 € HT sur la base des éléments du marché, soit un avenant de 4,5 % au marché initial (9,2 % en incluant l'avenant n°1), l'ensemble restant inférieur à l'enveloppe réservée pour les prestations supplémentaires dans l'offre retenue (10 800 € HT)

Le Bureau à l'unanimité, autorise Mme la Présidente à signer l'avenant correspondant.